



LES TRANSPORTS URBAINS : TARIFICATION SOCIALE

A l'occasion de l'ouverture des transports urbains IDELIS, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) participe au financement des cartes d'abonnement pour certaines catégories de bénéficiaires domiciliés sur la Commune. Un tarif annuel à 10 € est ainsi créé pour quatre catégories d'usagers :

- ❖ les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables
- ❖ les demandeurs d'emploi non imposables
- ❖ les personnes à mobilité réduite non imposables
- ❖ les bénéficiaires de la CMU et leurs ayants droits directs

Le Centre Communal d'Action Sociale instruit les demandes d'abonnement de carte de transports sur le réseau IDELIS, **en mairie, tous les jours, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, sauf le mercredi.**

JUSTIFICATIFS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :

- ⇒ Justificatif de domicile
- ⇒ Pièce d'identité
- ⇒ Avis de non imposition (sauf pour les bénéficiaires de la CMU)
- ⇒ Photo d'identité

JUSTIFICATIFS A FOURNIR SELON LA CATEGORIE DE BENEFICIAIRES :

- ❖ Demandeurs d'emploi ⇒ attestation de demandeur d'emploi
- ❖ Personnes handicapées ⇒ carte d'invalidité (taux supérieur à 80 %)
- ❖ Bénéficiaires de la CMU ⇒ attestation de droit à la CMU

Les personnes éligibles à la tarification doivent ensuite se rapprocher de l'Agence IDELIS, Place d'Espagne à Pau pour obtenir leur carte d'abonnement.